

Appel à projets Repositionnement de molécules



Objectifs

L'objectif principal est de confirmer l'intérêt d'une molécule ou d'un médicament déjà présent sur le marché pour les appliquer à d'autres indications thérapeutiques.

Le financement du Canceropôle permettra d'acquérir suffisamment de résultats pour confirmer l'intérêt du repositionnement.



Critères d'éligibilité

Le médicament ou la molécule aura déjà au moins une autorisation de mise sur le marché (AAM) ou un accès facilité de type ATU ou accès compassionnel (ayant fait la preuve d'efficacité sur une autre pathologie rare).



Etapes de soumission et calendrier (appel ouvert toute l'année)

a) Lettre d'intention (échéance indiquée sur le site du Canceropôle)

Elle devra être accompagnée d'une lettre d'accompagnement rédigée par les cellules de valorisation contenant l'antériorité sur le brevet dont fait l'objet la molécule (date de dépôt, indication/pathologie protégée). Les dépôts de projets se font de façon concertée, voire en co-financement avec les structures de valorisation et les tutelles.

Elle devrait être envoyé directement au Canceropôle (canceropole-paca@univ-amu.fr).

Si la lettre d'intention est sélectionnée par le Comité Scientifique, un projet complet sera demandé au porteur.

b) Dossier complet

Le lien de soumission du dossier complet sera communiqué par le Canceropôle Sud au porteur de projet. La date de dépôt sera également précisée.

Important : les projets financés seront tenus de fournir un plan de gestion des données (PGD) accompagnant leur demande aux organismes financeurs.



Evaluations

Chaque dossier sera examiné par 2 experts scientifiques, 1 socioéconomique et 1 clinicien (extérieurs à la région Sud). En fonction des évaluations, le Comité Scientifique déterminera les projets qui pourront être financés.

Cette évaluation et la décision d'approbation ou de rejet relèvent de la compétence exclusive et souveraine des instances du GIP Canceropôle Sud.

Seront notamment pris en compte : la qualité et le caractère innovant du projet scientifique, la qualité méthodologique (et sa justification), la faisabilité du projet (plannings et jalons, justification du budget demandé), la réponse à un besoin médical ou technologique

clairement identifié et la capacité du projet à être valorisé (propriété intellectuelle, soutien de la cellule de valorisation).



Budget et règles de financement

Le montant maximum par projet est de 30 000 euros sur une période de 12 mois.

Réservé aux porteurs de projet issus d'un des membres du GIP Canceropôle Sud.

Les dépenses éligibles comprennent :

- l'embauche de personnels non permanents (CDD)
- les frais de fonctionnement ou de prestation de service (max 10% du budget demandé au Canceropôle Sud)
- l'achat d'équipements ou de logiciels.

Le financement des doctorants, les dépenses de frais de mission, frais de publication ou de maintenance d'équipements ne sont pas éligibles.

Les projets devront commencer au plus tard 4 mois après notification du financement.



Contact

Pour toute information, contacter l'équipe de coordination du Canceropôle : canceropole-paca@univ-amu.fr. Tel : 04 91 32 47 00